



TYPOX SOL

Poudre insecticide à base de pyrèthre végétal pour locaux d'élevages à utiliser contre les poux, les ténébrions et les larves de mouches - conforme à la directive BIOCIDES

Produit utilisable en agriculture biologique

PROPRIÉTÉS :

Les extraits de plantes qui constituent **TYPOX sol** sont reconnus pour leur efficacité dans la lutte contre les poux, les ténébrions et les larves de mouche.

TYPOX sol est insecticide et répulsif, actif sur les adultes et les larves des insectes.

Sa présentation est parfaitement adaptée aux poulaillers, aux salles de porcs sur caillebotis ou tout autre bâtiment d'élevage.

COMPOSITION :

Pyrèthre végétal *

Complexe d'huiles essentielles et extraits de plante

Support silice micro-granulé

* Composé déposé dans la classe TP 18 insecticide (directive Biocides 98/8/CE)

MODE D'EMPLOI :

PETITS & GRANDS RUMINANTS :

- Appliquer à raison de 30 g par m² par jour pendant 3 jours.
- A renouveler tous les 15 jours/ tous les mois en fonction du niveau d'infestation.

PORCS :

- Epancre le produit à travers les fentes du caillebotis à raison de 3 kg pour 100 m² de salle.
- Renouveler 10 ou 15 jours après la première application à raison de 2 kg pour 100 m².

PIGEONS :

- Epancre 1 cuillère à soupe de **TYPOX Sol** sur chaque nid.
- Il est conseillé d'appliquer le produit lorsque le nid vient d'être refait.
- A renouveler 10 jours après la première application.

POULES AU SOL :

- Dosage : 1 seau permet de traiter 500 m² de poulailler.
- Appliquer le produit en insistant plus particulièrement dans les nids et sur les caillebotis.
- A renouveler 10 jours après la première application.

VOLAILLE DE CHAIR :

- Dosage : 1 seau permet de traiter 500 m² de poulailler.
- 1- Appliquer lors du vide sanitaire juste avant la mise en place de la paille, en insistant le long des parois sur une bande 1m50 de large.
 - 2- Puis dans un second temps, après la mise en place de la paille, épancre le **TYPOX Sol** sous les becquets et les mangeoires (alvéoles) avant l'arrivée des poussins.

Précaution d'emploi :

- Le port du masque et de gants est recommandé lors de l'utilisation.
- La rémanence du produit est d'environ 5 à 7 jours.

Ce produit peut être utilisé en agriculture biologique conformément aux règlements (CE) n°834/2007.



PRÉSENTATION :

- Seau de 15 kg
- Flacon poudreux de 500 g

CONSERVATION :

- A utiliser de préférence dans les 24 mois après la date de fabrication

FICHE TECHNIQUE du 08/07/2019

Zone Industrielle de la Gare - 22 940 PLAINTTEL - France

+33(0)2 96 32 04 33 - bioarmor@bioarmor.com - www.bioarmor.com



BIOARMOR
l'élevage par nature